

LUNDI 3 MAI 2021

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire tenue en audioconférence par moyen technologique conformément au décret du gouvernement, à 20h00.

Sont présents à cette vidéoconférence: M. Harold Poisson, Maire ainsi que les conseillers suivants : M. Éric Bergeron, Mme Cynthia St-Pierre, M. Jean-Philippe Bouffard, Mme Johanne Gagnon et M. Ghislain Vachon.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Julie Roberge ainsi que le vérificateur comptable de la firme Groupe RDL M. Pascal Allaire.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

8266-0521

Il est proposé par Cynthia St-Pierre, appuyé par Johanne Gagnon d'adopter l'ordre du jour en devançant le point 5- *Présentation et dépôt des états financiers 2020 de la municipalité* * avant le point 2- *adoption du procès-verbal* et en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.
ADOPTÉE

** Le point suivant a été devancé.*

Dépôt des états financiers 2020 de la municipalité.

8267-0521

Il est proposé par la conseillère Johanne Gagnon, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement que le rapport du vérificateur, préparé par la firme Groupe RDL Victoriaville SENCRL, comptables agréés, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020, soit accepté tel que déposé.
ADOPTÉE

*** On poursuit avec les points prévus à l'ordre du jour.*

Adoption du procès-verbal du 12 avril 2021.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

8268-0521

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition de la conseillère Johanne Gagnon, appuyée par la conseillère Cynthia St-Pierre, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois d'avril 2021 tels que déposés au montant total de 112 551.87 \$.

8269-0521

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Julie Roberge, secrétaire-trésorière

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné.

ADOPTÉE

Modalité de consultation pour les règlements d'urbanisme.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Avis de motion et présentation du projet amendant le règlement de zonage no 117-0910.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Avis de motion et présentation du projet amendant le règlement de lotissement no 118-0910.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Avis de motion et présentation du projet amendant le règlement de construction no 119-0910.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Dépôt des États comparatifs du premier trimestre (article 176.4 du Code Municipal).

Une copie interne des états comparatifs au 30 avril 2021 est remise au maire et à chacun des conseillers présents, tel que prescrit dans le règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires.

Adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant.

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

8270-0521

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante poste des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Saint-Rosaire adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

ADOPTÉE

Emplois d'été Canada – aide financière.

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu de transmettre nos remerciements à M. Alain Rayes, député de Richmond-Arthabaska pour l'octroi de subventions dans le cadre du programme emplois d'été Canada.

8271-0521

ADOPTÉE

Soumission pour déplacement de caméra par Promotek.

ATTENDU que la sablière Gestion M.L. (2012) Inc. a débuté ses opérations de vente de sable dans le 6^e rang de Saint-Rosaire ;

8272-0521

ATTENDU que la sablière Fruitoka a ralenti ses opérations de vente de sable sur le 6^e rang de Princeville où nous avons installé une caméra pour vérifier le tonnage sortant ;

ATTENDU qu'il serait plus utile de déplacer la caméra Soltek chez Gestion M.L. (2012) Inc. où il y a davantage d'opérations.

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Ghislain Vachon, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu de déplacer la caméra Soltek actuellement située sur le 6^e rang Est de Princeville vers le site de Gestion M.L. (2012) Inc. sur le 6^e rang Est de Saint-Rosaire. Et d'engager Promotek pour effectuer ce déplacement et la réinstallation au coût de 2,310 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

Levée de l'assemblée par la conseillère Johanne Gagnon, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre à 20h41.

Harold Poisson,
Maire

Julie Roberge, directrice
générale et secrétaire-trésorière